Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_198-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.198*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_198-DE

FACTURATION DE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU LYCEE – PERIODE DU 1ER JANVIER AU 3 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil régional pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 12 janvier 2026 ;

CONSIDERANT la convention d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signée par le Conseil Régional, la commune et le lycée Simone Veil le 3 février 2021 ;

CONSIDERANT la délibération du conseil régional relatif à la dotation de fonctionnement des lycées pour 2026, et arrêtée par Assemblée délibérante lors de la session du 6 juillet 2026 ;

Grégory PRENVEILLE, 2ème adjoint en charge de la Vie associative, Sport et Bénévolat, informe l'assemblée que les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Régional pour 2026 sont les suivants :

- 16.01 € l'heure de gymnase
- 11.90 € l'heure de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour le lycée Simone Veil, pour la période du 1er janvier au 3 juillet 2026, a été réalisé et transmis à l'établissement scolaires pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Lycée Simone Veil	
Heures de gymnase	726 h
Heures de plein air	490 h
Total	1 216 h

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, les sommes à percevoir pour cette fin d'année scolaire s'élèvent donc à **15 455, 06 €** pour le lycée Simone Veil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sommes à percevoir auprès du lycée ;
- **AUTORISE** l'émission du titre de recettes correspondant.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr